

**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 30 MAI 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240530\_01**

**Recours au personnel contractuel**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée de la nécessité de recourir à des agents contractuels pour pallier les surcroits temporaires ou saisonniers d'activité. Ainsi ce qui suit :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois	Durée	Date
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
Direction de la culture	Contrat saisonnier Art. 332-23	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des rédacteurs Temps non complet 17,5/35	6 mois	01/06/2024
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
Direction des Systèmes d'information et de la transition numérique	Contrat de projet Art. 332-24	<u>1 poste</u> Cadre d'emploi des techniciens	3 ans	09/06/2024

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 11 Juin 2024

ID : 085-200070233-20240530-DEL20240530\_01-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à recourir à des contractuels pour répondre à des accroissements temporaires d'activités, saisonniers ou de projet, ci-dessus listés,
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ces contractuels en tenant compte du niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser l'indice brut afférant au 8<sup>ème</sup> échelon du grade retenu,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 30 MAI 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (6) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

*Délibération N°DEL20240530\_02*

**Cession à la SCI ABCN – ZA de L'Europe – Rocheservière**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée SCI ABCN représentée par Monsieur CHALLET, dont le siège social est situé à Touvois (44650), 4 Rue de la Chaussée, s'est portée acquéreur d'une parcelle de terrain à bâtir située à Rocheservière (85620), La Caillonnière, cadastrée section ZE numéros 283 et 285p d'une contenance totale d'environ 00ha 38a 85ca, afin d'y construire un bâtiment d'une surface d'environ 750 m<sup>2</sup> dans le cadre de son développement.

Il rappelle à l'assemblée qu'un permis d'aménager portant sur la création d'un lotissement à caractère industriel, artisanal, commercial, bureaux, entrepôt a été autorisé par arrêté de Monsieur le Maire de Rocheservière en date du 15 juin 2022 sous le numéro PA 85190 22 H0001 et portant sur les parcelles situées à Rocheservière et cadastrées section ZE numéros 281 et 285.

Le Bureau d'agglomération est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société dénommée SCI ABCN représentée par Monsieur CHALLET, dont le siège social est situé à Touvois (44650), 4 Rue de la Chaussée ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix principal de 30,00 € hors taxes le m<sup>2</sup>.

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403\_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 portant tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques ;

Vu l'avis des domaines n°2023-85190-97877 en date du 23 janvier 2024 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à signer le dépôt de pièces autorisant la création d'un nouveau lotissement autorisé aux termes d'un arrêté portant sur un permis d'aménager n° PA 85190 22 H0001 en date du 15 juin 2022 et au besoin toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération,
- Dit que les frais d'acte liés au dépôt de pièces du lotissement autorisé suivant arrêté de Monsieur le Maire de Rocheservière en date du 15 juin 2022 sous le numéro PA 85190 22 H0001 seront supportés par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Cède à la société dénommée SCI ABCN représentée par Monsieur CHALLET, dont le siège social est situé à Touvois (44650), 4 Rue de la Chaussée ou à toute personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, une parcelle de terrain à bâtir située à Rocheservière (85620), La Caillonnière, cadastrée section ZE numéros 283 et 285p d'une contenance totale d'environ 00ha 38a 85ca,
- Cède cette parcelle au prix de 30,00 € hors taxes le mètre carré :
  - o Prix d'achat du terrain nu ..... 12,9800 € le m<sup>2</sup>
  - o Prix de vente HT ..... 30,0000 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge HT ..... 17,0200 € le m<sup>2</sup>
  - o TVA sur marge ..... 3,4000 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge TTC ..... 20,4200 € le m<sup>2</sup>
  - o Soit un prix de vente TTC ..... 33,4000 € le m<sup>2</sup>
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PFAC, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 30 MAI 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

*Délibération N°DEL20240530\_03*

**Cession à l'entreprise Richard Faivre Maçonnerie – ZA La Trévoise – Montréverd**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée Richard Faivre Maçonnerie dont le siège social est situé à Vieillevigne (44116), 20 Bis La Bourserie, représentée par Monsieur Ludovic RICHARD, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 26a 56ca à prendre dans la parcelle cadastrée section ZE numéro 235p située à Montréverd (85260), Impasse des Quais – Zone Artisanale La Trévoise. Cette acquisition permettrait à la société de construire un bâtiment d'environ 420 m<sup>2</sup> dans le cadre de son développement.

Le Bureau d'agglomération est invité à décider de la vente d'un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 26a 56ca à prendre dans la parcelle cadastrée section ZE numéro 235p située à Montréverd (85260), Impasse des Quais – Zone Artisanale La Trévoise à la société dénommée Richard Faivre Maçonnerie dont le siège social est situé à Vieillevigne (44116), 20 Bis La Bourserie représentée par Monsieur Ludovic RICHARD ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix de 18,00 € hors taxes le mètre carré.

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403\_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 portant tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques ;

Vu l'avis des domaines n°2024-85197-31407 en date du 24 avril 2024 ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 11 JUN 2024

ID : 085-200070233-20240530-DEL20240530\_03-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Cède à la société dénommée Richard Faivre Maçonnerie dont le siège social est situé à Vieillevigne (44116), 20 Bis La Bourserie représentée par Monsieur Ludovic RICHARD, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 00ha 26a 56ca à prendre dans la parcelle cadastrée section ZE numéro 235p située à Montréverd (85260), Impasse des Quais – Zone Artisanale La Trévoise,
- Cède cette parcelle au prix de 18,00 € le mètre carré :
  - o Prix d'achat du terrain nu .....2,0000 € le m<sup>2</sup>
  - o Prix de vente HT ..... 18,0000 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge HT ..... 16,0000 € le m<sup>2</sup>
  - o TVA sur marge .....3,2000 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge TTC ..... 19,2000 € le m<sup>2</sup>
  - o Soit un prix de vente TTC de .....21,2000 € le m<sup>2</sup>
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PFAC, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 30 MAI 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240530\_04**

**Cession à la société CNF A3 – ZA La Daunière Nord – Montaigu-Vendée**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée CNF A3, représentée par Messieurs Nicolas BERGER et Frédéric NEAU, co-gérants de ladite société dont le siège social est situé à La Roche-sur-Yon (85000), 9 Rue Watt, s'est portée acquéreur d'un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'Activités La Daunière, cadastré 217 section YA numéro 432p d'une contenance totale d'environ 00ha 28a 85ca afin de construire un bâtiment d'environ 750 m<sup>2</sup> dans le cadre du développement de la société.

Le Bureau d'agglomération est invité à décider de la vente de cette parcelle à la société CNF A3, représentée par Messieurs Nicolas BERGER et Frédéric NEAU, co-gérants de ladite société, ou à tout autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, au prix de 25,00 € HT le m<sup>2</sup>.

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL20230403\_09 du Conseil d'agglomération en date du 3 avril 2023 portant tarification du forfait raccordement appliqué aux terrains en vente sur les Zones d'Activités Economiques ;

Vu l'avis des domaines n°2024-85146-18210 en date du 12 mars 2024 ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 11 JUIN 2024

ID : 085-200070233-20240530-DEL20240530\_04-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Cède à la Société CNF A3, représentée par Messieurs Nicolas BERGER et Frédéric NEAU, co-gérants de ladite société dont le siège social est situé à La Roche-sur-Yon (85000), 9 Rue Watt, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain situé à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Georges-de-Montaigu, Zone d'Activités La Daunière, cadastré 217 section YA numéro 432p d'une contenance totale d'environ 00ha 28a 85ca afin de poursuivre le développement de la société,
- Cède cette parcelle au prix de 25,00 € hors taxes le mètre carré :
  - o Prix d'achat du terrain nu .....6,5000 € le m<sup>2</sup>
  - o Prix de vente HT .....25,0000 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge HT .....18,5000 € le m<sup>2</sup>
  - o TVA sur marge .....3,7000 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge TTC .....22,2000 € le m<sup>2</sup>
  - o Soit un prix de vente TTC .....28,7000 € le m<sup>2</sup>
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de 10 ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PFAC, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Daté de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 30 MAI 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

*Délibération N°DEL20240530\_05*

**Cession à la société SCI JUMA – ZA Le Bordage – Cugand**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que la société dénommée SCI JUMA dont le siège social est situé à Cugand (85610), 46 Rue des Coteaux de la Palaise, représentée par Monsieur Julien COUPRIE, s'est portée acquéreur, d'un terrain d'une contenance totale d'environ 234 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle située à Cugand – Zone d'Activités Le Bordage II, cadastrée section AE numéro 788p. Cette parcelle se situe dans la continuité de sa propriété et permettrait à l'entreprise de pouvoir stocker et faciliter la circulation sur la parcelle.

Le Bureau d'agglomération est invité à décider de la vente d'un terrain d'une contenance totale d'environ 234 m<sup>2</sup> à prendre dans la parcelle située à Cugand – Zone d'Activités Le Bordage II et cadastrée section AE numéro 788p à la société dénommée SCI JUMA dont le siège social est situé à Cugand (85610), 46 Rue des Coteaux de la Palaise représentée par Monsieur Julien COUPRIE ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, moyennant le prix de 25,00 € hors taxes le mètre carré.

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DEL TDMC\_18\_147 en date du 29 octobre 2018 relative aux frais annexes en cas d'acquisition de terrains pour l'extension d'une entreprise ;

Vu l'avis des domaines n°2024-85076-31586 en date du 30 avril 2024 ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 11 JUIN 2024

ID : 085-200070233-20240530-DEL20240530\_05-DE

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Cède à la société dénommée SCI JUMA dont le siège social est situé à Cugand (85610), 46 Rue des Coteaux de la Palaise, représentée par Monsieur Julien COUPRIE, ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à s'y substituer, un terrain d'une contenance totale d'environ 234 m<sup>2</sup> à prendre sur la parcelle située à Cugand, Zone d'Activités Le Bordage II et cadastrée section AE numéro 788p,
- Cède cette parcelle au prix de 25,0000 € hors taxes le mètre carré :
  - o Prix d'achat du terrain nu ..... 5,4826 € le m<sup>2</sup>
  - o Prix de vente HT ..... 25,0000 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge HT ..... 19,5174 € le m<sup>2</sup>
  - o TVA sur marge ..... 3,9034 € le m<sup>2</sup>
  - o Marge TTC ..... 23,4208 € le m<sup>2</sup>
  - o Soit un prix de vente TTC de ..... 28,9034 € le m<sup>2</sup>
- Constitue sur cet immeuble un pacte de préférence au bénéfice de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pendant un délai de dix ans à compter de la signature de l'acte authentique de vente,
- Dit qu'un état des lieux de la parcelle sera réalisé avant le tout début des travaux de terrassement,
- Dit que les frais d'acte et tous autres frais (bornage, branchements divers, PFAC, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération et notamment un compromis de vente qui comprend un pacte de préférence.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 30 MAI 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240530\_06**

**Subvention au titre du programme d'aide à la modernisation du commerce – SARL ARVET – Montaigu-Vendée**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de l'Economie, l'Innovation et la Formation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Monsieur Damien PEIXEIRO représentant la SARL ARVET, sollicite Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération pour l'attribution d'une subvention au titre du dispositif d'aide à la modernisation du commerce pour financer l'agencement d'un nouvel espace dédié aux robes de mariées au sein du magasin Arnaud Vêtements situé à Montaigu-Vendée, centre-ville de la commune déléguée de Montaigu.

L'objectif est d'affirmer le positionnement de la boutique sur le segment de la cérémonie et d'augmenter les ventes sur la partie costume. Pour cela, l'agencement du magasin doit être modifié pour créer un espace qualitatif et intimiste dédié aux robes de mariées.

Des investissements à hauteur de 65 000 € seront engagés pour ce nouvel agencement dont 49 583 € sont éligibles à la subvention.

Pour la réalisation du projet, le gérant s'est entouré d'un architecte pour la conception de l'agencement et des services de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour la réalisation d'une étude de marché. Ces deux prestations vont dans le sens des objectifs portés par le programme.

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_226 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022 relative à la mise en place du programme d'aides économiques 2022-2024 ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 11 JUIN 2024

ID : 085-200070233-20240530-DEL20240530\_06-DE

Vu le courrier de demande de subvention de Monsieur Damien PEIXEIRO représentant la SARL ARVET en date du 27 février 2024 ;  
Vu l'avis favorable du comité d'attribution en date du 26 mars 2024 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Attribue une aide directe au titre du dispositif d'aide à la modernisation du commerce à la SARL ARVET, représentée par Monsieur Damien PEIXEIRO ou à toute personne morale venant à s'y substituer, d'un montant de 9 917 € sous condition de la présentation des justificatifs nécessaires par l'entreprise bénéficiaire,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'attribution et au besoin de signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 30 MAI 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

*Délibération N°DEL20240530\_07*

**Demande de subvention au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour le poste de Chef de projet Territoires d'Industrie**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Eric Hervouet, Vice-président en charge de la Commission Economie, Formation et Innovation au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'au titre de la phase 2 du programme Territoires d'Industrie dont Terres de Montaigu bénéficie dans la continuité de la phase 1, une Chargée de mission Industrie, Transitions et Innovation a été recrutée le 20 novembre 2023, dans le cadre d'un contrat d'une durée de 3 ans, pour animer le programme et mettre en œuvre le plan d'actions.

Dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT), et pour les territoires composés d'une ou deux intercommunalités, comme c'est le cas pour Terres de Montaigu, l'Etat propose un co-financement à hauteur de 30 000 € pour le recrutement d'un Chef de projet Territoires d'Industrie, avec une condition de reste à charge pour l'intercommunalité de 30%.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses annuelles		Recettes annuelles		
Masse salariale	65 300 €	Subventions	FNDAT	30 000 €
Chargé de projet (arrondi)		Autofinancement	Terres de Montaigu	35 300 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 300 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>65 300 €</b>

Il est donc proposé au Bureau d'agglomération de solliciter la subvention « Chef de projet Territoires d'Industrie » de 30 000 €, dans les conditions du plan de financement ci-dessus.

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Sollicite la subvention « Chef de projet Territoires d'Industrie » à hauteur de 30 000 € dans le cadre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire,
- Autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 30 MAI 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVIRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240530\_08**

**Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

Il rappelle également que, par délibération du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022, Terres de Montaigu a approuvé le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'OPAH et de la PTRE et le 12 février 2024 a validé les modifications du règlement des aides à la PTRE.

A ce jour, 1 316 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences et 15 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 21 mars 2024.

Le Bureau d'agglomération est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTRE					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT830	GUIBRETEAU Joel	Rocheservière	Ballon d'eau chaude thermodynamique, Vmc	5 110,00 €	1 390,00 €
PT831	SECHER Yvon	La Bernardière	Isolation des combles (Matériaux biosourcés)	3 782,45 €	950,00 €
PT832	LOREE Didier	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC, ouvertures	18 612,70 €	3 000,00 €
PT833	BROSSET Yvon	L'Herbergement	PAC, VMC	24 344,82 €	2 000,00 €
PT834	BLON Florence	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Chauffe-eau, VMC, ouvertures, isolation des combles, poêle à granulés	16 542,32 €	2 000,00 €
PT835	GRIFFON Jean-Claude	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des combles, PAC	11 414,72 €	2 860,00 €

PT836	PROVINCIALI Anicet	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	Isolation des combles (Matériaux biosourcés)	2 598,00 €	<b>650,00 €</b>
-------	--------------------	---------------------------------------	--	------------	-----------------

**7 aides pour un montant à payer de 12 850,00 Euros**

Aide à la rénovation des façades					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
FA049	LE MESRE DE PAS Anne	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Isolation des murs par l'extérieur finition enduit (ap 1949)	30 693,75 €	<b>1 000,00 €</b>
FA050	GUIBRETEAU Joël	Rocheservière	Peinture acrylique	8 106,40 €	<b>250,00 €</b>
FA051	GALLOT Fabien	Montréverd (Mormaison)	Enduit à la chaux (avant 1949)	20 310,20 €	<b>1 500,00 €</b>
FA052	SECHER Yvon	La Bernardière	Isolation des murs par l'extérieur bardage composite (ap 1949)	36 579,70 €	<b>1 000,00 €</b>
FA053	RINEAU Didier	Treize-Septiers	Peinture acrylique	3 670,90 €	<b>250,00 €</b>
FA054	GUILLET Jean-Bernard	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Isolation des murs par l'extérieur finition enduit (ap 1949)	28 351,47 €	<b>1 000,00 €</b>
FA055	PETRAU Sylvain	La Bruffière	Enduit à la chaux (avant 1949)	14 500,06 €	<b>1 500,00 €</b>

**7 aides pour un montant à payer de 6 500,00 Euros**

Le Bureau d'agglomération du 8 juin 2023 a attribué une subvention de 3 000,00 € à Monsieur BUTEAU Georges pour la rénovation globale d'un logement locatif. Après vérification sur place des travaux effectués, il s'avère que ce logement mesure moins de 60 m<sup>2</sup>. Monsieur BUTEAU peut donc prétendre à la subvention complémentaire de 3 000,00 € pour la production d'un logement locatif avec conventionnement ANAH, d'une surface inférieure à 60 m<sup>2</sup>.

Il est donc proposé au Bureau d'attribuer une subvention supplémentaire de 3 000,00 € à Monsieur BUTEAU.

Aide à la rénovation d'un logement locatif dans le cadre de l'OPAH					
Dossier	NOM Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention logement –60 m <sup>2</sup>
OPB030	BUTEAU Georges	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Rénovation d'un logement locatif	58 307,00 €	<b>3 000,00 €</b>

**1 aide pour un montant à payer de 3 000,00 Euros**

Vu la délibération n°DELTDMC\_20\_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu les délibérations n°DELTDMC\_20\_186 et n°DELTDMC\_20\_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 respectivement adhérant au dispositif Eco-PASS et décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;

Vu la délibération n°DELTDMC\_22\_225 du Conseil d'agglomération en date du 12 décembre 2022 validant le nouveau programme d'actions et les règlements des aides dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique (PTRE) ;

Vu la délibération DEL20240212\_17 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 validant les modifications du règlement des aides de la Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,

Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine Chereau  
 Date de signature : 10/06/2024  
 Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération



**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 30 MAI 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

**Date d'affichage de la convocation :** 24 mai 2024

**Nombre de Conseillers en exercice :** 18  
**Quorum :** 10

**Étaient présents (10) :** Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

**Étaient représentés (5) :** Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

**Étaient absents excusés (3) :** Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

**Secrétaire de séance :** Damien GRASSET

**Assistaient également à la réunion :** Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240530\_09**

**Convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que Terres de Montaigu est partenaire de l'association Géo Vendée depuis 2003. Géo Vendée est le centre de ressources et d'infrastructure de l'information géographique à l'échelle départementale qui a pour mission de constituer et diffuser une banque de données géographiques, former et informer les acteurs du monde de la géomatique.

Comme chaque année, la signature de la convention entre Terres de Montaigu et Géo Vendée est demandée afin que le partenaire mette à disposition les données géographiques nécessaires à l'activité de la collectivité ainsi que l'accès aux services proposés par l'association.

Monsieur le Vice-président donne lecture du projet de convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée.

Vu la délibération n° DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;  
Vu la convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée 2024 ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve la convention particulière d'accès aux services de l'association Géo Vendée 2024,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS  
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Daté de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 MAI 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240530\_10

## Servitude non aedificandi Avenue Villebois Mareuil – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée qu'il convient de constituer à titre de servitude réelle et perpétuelle sur la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Montaigu, cadastrée section AC numéro 195, qui sera le fonds servant, une servitude non aedificandi, au profit de la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Montaigu cadastrée section AC numéro 8 appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

La servitude non aedificandi consistera en l'interdiction d'édifier toutes constructions à l'exception d'un abri de jardin ou une construction légère type carport, piscine, SPA, serre de jardin, le tout ne pouvant pas excéder une surface d'emprise au sol de 20 m<sup>2</sup> et une hauteur ne pouvant excéder la hauteur du mur de clôture existant entre le fonds dominant et le fonds servant. Des plantations de végétaux pourront être autorisées sous réserve du respect des réglementations d'urbanisme.

Il précise que cette constitution de servitude est consentie à titre gratuit sans indemnité. Les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront supportés par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Constitue à titre de servitude réelle et perpétuelle sur la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Montaigu, cadastrée section AC numéro 195, qui sera le fonds servant, une servitude non aedificandi, au profit de la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Montaigu, cadastrée section AC numéro 8 appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Dit que les frais d'acte liés à cette constitution de servitude seront intégralement supportés par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique constatant la constitution de servitude non aedificandi et au besoin à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Daté de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Glonette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION**  
**REUNION DU 30 MAI 2024**  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

*Délibération N°DEL20240530\_11*

**Convention de partenariat avec l'ESAT de Montaigu-Vendée**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Damien Grasset, Vice-président en charge de la Commission Habitat, Urbanisme et Déchets au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que l'antenne locale de l'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) situé à Montaigu-Vendée, commune déléguée de La Guyonnière, propose bénévolement ses services en support de l'activité Valorétrie, plus précisément pour participer ponctuellement à la gestion et à l'organisation du rayon livres, en procédant au rangement des ouvrages, à leur tri et à leur mise au rebus le cas échéant.

Sous la responsabilité de leur éducateur, un groupe de la section annexe de l'ESAT composé de 8 personnes en situation de handicap intervient quelques heures chaque lundi en support de l'association REEL, gestionnaire de la Valorétrie.

Pour Terres de Montaigu, ce partenariat améliore la gestion et l'organisation de cet espace de vente de la Valorétrie.

La convention actuelle prend fin le 31 août 2024.

Cette nouvelle convention sera conclue pour une durée d'un an avec reconduction tacite possible 3 fois un an par la suite, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la convention de partenariat à intervenir entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, la section annexe de l'ESAT de La Guyonnière, Montaigu-Vendée et l'association REEL ;

SLO

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat à intervenir entre Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, la section annexe de l'ESAT de La Guyonnière, Montaigu-Vendée et l'association REEL,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 30 MAI 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240530\_12**

**Demande de subventions relative à l'étude du schéma directeur unique d'assainissement**

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier rappelle à l'assemblée que le transfert de la compétence assainissement à Terres de Montaigu en 2022 a été accompagné d'engagements inscrits sur une charte signée le 3 mars 2022.

Un axe stratégie et harmonisation privilégie l'ambition d'une mise en conformité des systèmes d'assainissement en engageant un schéma directeur unique des eaux usées et des eaux pluviales urbaines en vue de programmer et prioriser les investissements de demain.

Le dossier de consultation des entreprises est en cours d'élaboration par les services en vue d'une mise en concurrence à l'été 2024. La livraison de l'étude est attendue en 2026.

Cette étude de schéma directeur unique des eaux usées et des eaux pluviales urbaines ouvre droit aux aides financières de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et au programme départemental d'intervention pour la planification des travaux d'assainissement, dans le but de favoriser et d'accompagner les réflexions et la programmation des ouvrages structurants en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales dans l'objectif de reconquête de la qualité de l'eau.

La Banque des Territoires peut également apporter son concours financier sur ce type d'étude.

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le

11 JUIN 2024

ID : 085-200070233-20240530-DEL20240530\_12-DE

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter les aides financières auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Département de la Vendée et de la Banque des Territoires pour l'étude du schéma directeur unique d'assainissement,
- Autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*

## BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 30 MAI 2024 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

### Délibération N°DEL20240530\_13

## Travaux de création de pistes cyclables unidirectionnelles – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Daniel Rousseau, Vice-président en charge de la Commission Finances et Moyens généraux au sein de la Communauté d'agglomération.

Ce dernier informe l'assemblée que dans le cadre de la programmation du Schéma Vélo de Terres de Montaigu, le projet de liaison cyclable entre Saint-Hilaire-de-Loulay (salle Yprésis) et le Parc d'activités Les Marches de Bretagne a été identifié comme action prioritaire.

Une continuité cyclable sécurisée sera réalisée, permettant la cohabitation du trafic routier dense et les déplacements vélo du quotidien entre le domicile et le travail.

De part et d'autre de la voie existante, une piste cyclable unidirectionnelle sera créée, d'une largeur d'environ 1,50 mètres, en béton balayé, séparée de la voie principale par des séparateurs de voie.

La traversée des giratoires par les cyclistes se fera au moyen d'un passage d'une largeur de 3 mètres dans les ilots positionnés en amont des giratoires. Le vélo ne sera pas prioritaire lors de la traversée de la voie.

Les travaux sont programmés à l'été 2024.

Pour la réalisation de ces travaux, une procédure de mise en concurrence a été lancée fin février 2024 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90 000,00 € HT (mais inférieure au seuil de procédure formalisée), en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 27 février 2024. Un avis de marché a été transmis le 27 février 2024 et publié sur le site d'annonces légales [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr). La date limite de remise des offres était fixée au mardi 02 avril 2024 à 12h00.

Les prestations ne sont pas réparties en plusieurs lots. Il s'agit d'un marché unique.

L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service.  
 L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une Commission Commande Publique (CCP) s'est réunie le vendredi 17 mai 2024 à 09h30, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix de l'entreprise ou du groupement d'entreprises dont l'offre a été considérée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères d'attribution.

L'offre de l'entreprise SOFULTRAP (85250 Saint-Fulgent) avec un détail quantitatif estimatif (DQE) d'un montant de 343 069,95 € HT a été classée première.

- Vu le Code de la commande publique ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'agglomération en date du 12 février 2024 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site d'annonces légales [www.lemoniteur.fr](http://www.lemoniteur.fr) ;
- Vu le dossier de consultation des entreprises mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) le 27 février 2024 ;
- Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par les services ;
- Vu l'avis rendu par la commission d'attribution en date du vendredi 17 mai 2024, notamment son procès-verbal ;
- Vu les crédits inscrits aux budgets ;
- Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé, et sur proposition de Monsieur le Président,  
 Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
 A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché à l'entreprise SOFULTRAP dont l'offre a été considérée « économiquement la plus avantageuse » avec un DQE d'un montant de 343 069,95 € HT,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
 Chereau  
 Daté de signature : 10/06/2024  
 Qualité : Président de Terres de  
 Montaigu Communauté  
 d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
 compte tenu de la réception en Préfecture  
 et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
 d'un recours devant le Tribunal Administratif  
 de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS  
 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un  
 délai de deux mois à compter de sa  
 publication et/ou notification*

**BUREAU D'AGGLOMERATION  
REUNION DU 30 MAI 2024  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le trente mai, à quatorze heures et quinze minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le vingt-quatre mai deux-mille-vingt-quatre par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 24 mai 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 18  
Quorum : 10

Étaient présents (10) : Cécile BARREAU – Anthony BONNET – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (5) : Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Cécile Barreau – Francis BRETON a donné pouvoir à Bernard Dabreteau – Cyrille COCQUET a donné pouvoir à Daniel Rousseau – Florent LIMOUZIN a donné pouvoir à Eric Hervouet – Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Antoine Chéreau

Étaient absents excusés (3) : Anne BOISTEAU-PAYEN – Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Ressources – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Frédéric COUTURIER, Directeur Général Adjoint Pôle Culture et Patrimoine – Nathalie VRIGNAUD, Chargée des assemblées

**Délibération N°DEL20240530\_14**

**Remboursement de l'abonnement au transport scolaire pour les familles inscrites sur le périmètre de Terres de Montaigu et de la Région Pays de la Loire**

Monsieur le Président informe l'assemblée que l'organisation du transport scolaire sur le ressort territorial de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, a eu quelques incidences pour certaines familles bénéficiaires du service.

Il précise qu'au titre de l'année scolaire 2023/2024, en fonction du lieu de scolarisation des enfants, certaines familles ont été dans l'obligation de faire une double inscription au service de Transport Scolaire, à savoir auprès de Terres de Montaigu pour les établissements scolaires du secteur et auprès de la Région Pays de la Loire pour les établissements scolaires extérieurs au périmètre de Terres de Montaigu.

De ce fait, quelques familles n'ont pas pu bénéficier de certains avantages puisqu'elles ont dû procéder à deux inscriptions distinctes, à savoir la gratuité pour le 3<sup>ème</sup> enfant ou un double abonnement en cas de garde alternée dont l'un des parents réside en dehors du ressort territorial de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la décision du Président n° DEL20230403\_17 du Conseil d'Agglomération en date du 3 avril 2023 fixant les tarifs du service de transport scolaire pour l'année scolaire 2023/2024 ;

Vu la délibération n°DEL20240212\_04 du Conseil d'Agglomération en date du 12 février 2024 portant délégation de pouvoir du conseil d'agglomération vers le bureau d'agglomération ;

Envoyé en préfecture le 10/06/2024

Reçu en préfecture le 10/06/2024

Publié le 11 JUIN 2024

ID : 085-200070233-20240530-DEL20240530\_14-DE

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,  
Le Bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

- Applique une remise gracieuse de l'abonnement au service de Transport Scolaire pour le 3<sup>ème</sup> enfant d'une fratrie quel que soit le périmètre de gestion du service,
- Applique une remise gracieuse de l'abonnement au service de Transport Scolaire dont l'un des enfants en garde alternée a dû s'inscrire au titre de la Région Pays de la Loire et de Terres de Montaigu,
- Autorise le remboursement en conséquence au profit des familles concernées.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine  
Chereau  
Date de signature : 10/06/2024  
Qualité : Président de Terres de  
Montaigu Communauté  
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,  
compte tenu de la réception en Préfecture  
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet  
d'un recours devant le Tribunal Administratif  
de Nantes (5, allée de l'Île Gloriette - CS  
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un  
délai de deux mois à compter de sa  
publication et/ou notification*